

ATELIER 4 :

**EDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET
REPRÉSENTATIVITÉ**

Introduction de cadrage, problématique générale

Outre sa mission d'instruction, l'école doit assurer l'apprentissage du civisme que l'on peut définir comme une capacité à conjuguer liberté individuelle et capacité à vivre ensemble dans le cadre d'une démocratie. Il s'agit donc de concilier les enjeux d'une démocratie représentative (délégation) et une aspiration à une démocratie participative. Dans ce cadre, comment faire pour, qu'à l'école, les pratiques de délégation soient de véritables pratiques de représentativité en évitant les dérives du côté des jeux de représentation.

Comment faire pour que le dispositif général "I.C." soit en adéquation avec l'idée d'une véritable représentativité citoyenne ?

Questionnement de l'atelier

- 1) Quelles modalités pratiques permettent de donner du sens à la représentativité ?
- 2) Quelles organisations pédagogiques peuvent favoriser, faciliter la représentativité véritablement citoyenne ?
- 3) Faut-il adapter la représentativité, les pratiques de délégation, à l'âge des enfants ? Comment ?
- 4) Quelles différences peut-on faire entre représentativité à l'école, au collège, au lycée ?
Quelles sont les obstacles liés à l'organisation scolaire ?
Comment peut-on les lever ?

Quand on associe les termes de représentation et d'éducation citoyenne, les multiples pratiques de délégation à l'intérieur de l'école s'imposent : élèves délégués de classe, de conseils d'école ou d'établissement, de F.S.E et autres associations. Et avec elles, les réflexions nées des différentes formations à ces pratiques de représentation. Bref, on pourrait penser que les choses fonctionnent à l'école selon les modèles de nos schémas démocratiques républicains.

Où le concept même de représentativité fait débat

De fait, nul ne conteste que les termes de représentativité et de démocratie soient très proches et renvoient à un modèle d'organisation de la cité. Pourtant la question se pose de la transposition du modèle à l'école. Certes les références à la pratique de la députation sont nombreuses mais sont-elles pour autant pertinentes ? Ces représentations ne produisent-elles pas des résistances ? Ainsi, comment des jeunes élèves émigrés, majoritaires dans certains établissements peuvent-ils s'inscrire dans une démarche de représentation citoyenne conçue selon le modèle de la nation alors même qu'eux et leurs parents ne sont pas citoyens dans le cadre général ? Quel est le modèle à mettre en œuvre quand celui-ci est inadéquat ? De plus, à l'école ce n'est pas à l'élève de voter la loi ! D'autres modèles peuvent alors être convoqués comme ceux des délégués dans l'entreprise ; mais, là encore, on voit que la délégation à l'école ne peut recouvrir l'expression d'un rapport de force. En fait, un terme paraît fédérateur pour définir le cadre de l'exercice de la représentation à l'école, celui de projet.

Des projets sous-tendus par des valeurs

Les expériences synonymes de réussites pour chacun ont un dénominateur commun : l'exercice de la représentation et de la citoyenneté ne peut se faire sans qu'il y ait des objets concrets et communs de gestion. Un exemple en est donné par un principal de collège qui relate l'expérience de la mise en place d'ateliers libres, ateliers dont l'objet était de définir autrement l'organisation du temps scolaire dans un collège. Les élèves n'ont pas de cours de treize heures à quinze heures et peuvent donc formuler des demandes d'ateliers. C'est donc dans un cadre très précis d'initiatives, de propositions d'organisation, de prise de responsabilités et de décisions que les élèves ont mis en place des ateliers de jeux, d'activités diverses. A la surprise des adultes, de jeunes élèves plutôt hyper-actifs, ont demandé des ateliers d'apprentissage de l'écoute. Apprendre à vivre ensemble, dans ce cas, a donc consisté à faire un véritable travail de co-élaboration et d'adaptation avec les concepteurs de ces demandes, qui sont donc devenus délégués sur l'un de leur projet. **Il est alors souligné qu'une communauté éducative ne devient citoyenne que lorsqu'elle s'inscrit dans des projets qui nécessitent la mise en place de règles — y compris celles de délégation — et qu'elle est sous-tendue par des valeurs communes.** Projet, règles, valeurs sont alors les trois points qui forment le consensus du groupe. Mais on insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à clarifier de termes souvent utilisés comme éducation morale, instruction civique, éducation civique, éducation à la citoyenneté et à les examiner par rapport aux concepts de délégation, de participation. Construction qui pourrait faire l'objet de formation continue des enseignants.

La réciprocité des droits et des devoirs cela s'apprend

Un autre élément peut permettre de mieux approcher l'idée de représentativité citoyenne à l'école : **son exercice est indissociable d'un cadre défini de droits et de devoirs réciproques.** On rejoint alors des réflexions sur le règlement intérieur. La nécessité d'une véritable éducation

de tous à l'exercice de la délégation apparaît de manière flagrante quand on constate que dans les collèges et lycées d'enseignement général, ce sont les bons élèves qui ont tendance à se trouver désignés comme délégués si bien que dans les lycées professionnels, il y a des difficultés à trouver des candidats. D'autre part, les délégués sont souvent cantonnés dans le cadre purement institutionnel des conseils de classe et, si une pédagogie du projet est mise en place, ces délégués "officiels" ne trouvent pas une évidente cohérence avec les responsables qui mettent en place des projets. On peut pointer cet élément comme une piste de réflexion intéressante pour pouvoir améliorer les pratiques de délégation au collège et encore plus au lycée.

Autre source de réflexion intéressante, celle qui est issue d'expériences de formation externalisée des candidats-délégués. Les échanges et la confrontation d'expériences parfois divergentes mettent en évidence **quelques points de consensus** :

Le premier repose sur la nécessité d'un travail de formation sur la loi, sur **les droits et les devoirs de tous** y compris des enseignants afin d'éviter l'impression partagée par beaucoup que l'éducation citoyenne ne s'arrête à la porte des classes.

Autre élément, l'apprentissage des pratiques de délégation doit reposer sur l'ensemble des acteurs de l'établissement : élèves, enseignants, conseillers d'éducation, chefs d'établissements ; il s'agit que tous, y compris les non-candidats — et les adultes — sachent vraiment ce qu'est un délégué. Les expériences réussies mettent l'accent sur les animations qui font appel à des jeux de rôle ainsi que sur l'obligation faite aux candidats de faire campagne, élément qui avec la présentation d'un programme à valeur contractuelle nécessite donc une prise en compte de tous. Autre piste à penser, peut-être plus en terme de formation des enseignants, celle qui se fonde sur **l'apprentissage de la médiation** ; apprendre à exprimer son point de vue, à entendre l'autre, jeune ou adulte, à gérer les conflits à l'oral comme à l'écrit autant de nécessités qui, pour être efficace doivent se mener conjointement avec celles de l'élaboration et de la conduite de projets (prise de décision, contractualisation des engagements, mise en place et procédures de contrôle des délais, procédures d'étapes...). Le rôle de l'écrit en ce domaine apparaît comme un outil de régulation important.

Ainsi, l'apprentissage et l'exercice des pratiques de délégation et de représentation pourront permettre à l'école d'accéder au terme souvent galvaudé de "**communauté éducative.**" Certes, l'utilisation de ces termes peut présenter un piège s'il sous-entend un engagement volontaire et une adhésion initiale comme dans une communauté religieuse ; or, à l'école, il s'agit d'apprendre à vivre ensemble en tenant compte des intérêts spécifiques. Apprendre la citoyenneté dans le cadre des pratiques de délégation passerait donc par l'apprentissage d'une régulation permanente.

De l'école au lycée une chaîne à construire

Un constat paraît faire l'unanimité dans les journées départementales ou académiques : l'impression de **déperdition**. Tout se passe comme si de l'école au lycée les pratiques de représentation perdaient petit à petit leurs sens. La question est apparue d'autant plus prégnante qu'un élève délégué en LP a participé aux débats et a pu exprimer avec force son sentiment d'usure, voire d'érosion des pratiques de délégation. En effet, le système peut paraître inadapté et les réunions deviennent autant de contraintes dont le sens est peu à peu évacué. L'élève vit difficilement cette situation ambiguë en face de ses camarades : il se sent devenir le porte-parole

de tous les conflits... La confrontation des points de vue des proviseurs, CPE et élèves de lycée qui relaient cette sensation négative avec le point de vue de professeurs d'école engagés dans une gestion participative de la classe permet d'éclairer cette impression de dilution : à l'école, effectivement, l'enfant prend dans certaines classes des responsabilités et entre dans une démarche de délégation ; il s'agit alors de gérer des projets, des situations concrètes. En arrivant au collège, il a l'impression d'une régression et s'investit de moins en moins. C'est que le champ d'exercice des responsabilités s'est modifié et que l'élève ressent cela comme une dépossession. De même que, passer de l'état de parent d'enfant à celui de parent d'élève-délégué, nécessite un saut qualitatif, de même être délégué sur un projet et devenir élève-délégué de classe implique un changement de positionnement qui n'est pas suffisamment pris en compte et crée ainsi une dissonance. Le groupe pense que ce travail d'accompagnement devrait à l'avenir constituer un axe majeur des actions de liaisons écoles-collège notamment.

Autre proposition : on ne peut, au collège, réduire l'exercice de la délégation à la seule représentation du délégué de classe au risque de la voir s'installer dans les dérives des jeux de représentations qui l'éloigneraient d'une éducation véritablement citoyenne. Il faut donc **multiplier les occasions de mener à bien des projets** — en utilisant plus largement peut-être les actions de partenariat avec les œuvres associées à l'école — afin d'articuler le mieux possible une représentation la plus large possible avec le rôle des délégués. Le groupe a pleinement conscience qu'à certains moments ces deux logiques entreront en tension mais c'est sans doute cela qui fondera l'aspect démocratique des pratiques de délégation.

Au lycée, un axe de travail peut être constitué par un temps donné à l'instruction ou à l'éducation civique à condition que cela s'accompagne à la fois d'une redéfinition des missions de chacun — adultes ou jeunes— et de l'intelligence négociée du projet pédagogique.

Vers des centres ressources

En conclusion, il est à craindre que l'apprentissage des pratiques de délégation dans le cadre d'une démocratie participative reste encore longtemps le fait d'une minorité convaincue . Pour d'autres , l'existence des délégués peut paraître suffisante. Le problème est donc posé de voir comment cet aspect minoritaire pourrait être dépassé. L'idée de **centres de ressources pédagogiques sur la citoyenneté** dont les modalités restent à imaginer est évoquée : il s'agirait de mutualiser les expériences même minimales en ce domaine afin de susciter réflexion de chacun, échanges professionnels et innovations pédagogiques.

En fin d'atelier et pour faire écho à la problématique posée, quelques points sont stabilisés pour faire vivre les pratiques de délégation et peuvent constituer des réponses partielles aux questions posées initialement :

— la nécessité d'une formation conjointe des enseignants, des élèves et de membres de l'équipe administrative de l'établissement aux pratiques de délégation et à l'exercice des représentations. Il ne s'agirait plus seulement d'une formation de délégués mais d'une formation de tous à la médiation et à la gestion des projets.

- l'importance d'une pédagogie du projet, y compris sur le plan pédagogique.
- la nécessité de multiplier les actions qui reposent à la fois sur des représentations individuelles et collectives et engagent l'école dans un travail de partenariat.
- l'intérêt à mettre en place un accompagnement au changement d'exercice des responsabilités de l'école au collège, puis du collège au lycée (dans le cadre des actions de liaisons notamment).
- la multiplication de structures pour que chacun trouve un lieu de parole et d'action où il puisse s'exercer à la prise de responsabilité citoyenne : cela passe sans doute par une autre organisation du temps scolaire.
- l'organisation d'un centre ressource qui permette à chacun de faire connaître ses actions pédagogiques en ce domaine et d'y puiser des idées.